

que si aucun changement n'était survenu depuis, un nouveau travail ne pourrait être aujourd'hui qu'un faible pastiche de celui du docteur Rimaud.

Mais depuis 1860 de nombreuses modifications se sont opérées à Couzan, et voici comment :

On remarquait depuis longtemps, sur la rive droite du Chagnon, rive opposée à celle où jaillit la source qui appartient à la commune, un dégagement assez considérable d'acide carbonique au milieu d'une petite quantité d'eau, ce qui donnait tout lieu de croire à la présence d'une nouvelle source. Toutefois le propriétaire de l'emplacement reculait devant les frais qu'entraîne toujours l'aménagement d'un puits. C'est alors, en 1863, que se forma une société qui devint concessionnaire de la source de la commune et acquit en toute propriété le terrain qui semblait en posséder une nouvelle.

Les premiers travaux de sondage furent immédiatement pratiqués et bientôt on put se convaincre que l'abondance de l'eau minérale viendrait combler la lacune qui jusqu'alors avait arrêté toute initiative. Aussitôt les fondations d'un établissement de bains furent posées, et dès la saison de 1865, il était livré au public, en même temps que s'achevaient les travaux de captage de la source nouvelle.

DESCRIPTION DES SOURCES ET DE L'ÉTABLISSEMENT.

Deux sources existent actuellement à Sail-sous-Couzan. L'une, la plus ancienne, est depuis fort longtemps connue dans